

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2019, à 20 h 30

L'An deux mil dix-neuf, le **vingt-neuf du mois de novembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Roselyne DUFFOUR, Patrick DESROUSSEAUX, Annie MALOUBIER, André HUNDZINGER, Hervé MARTINEZ Annie COUDERT, Bernard MICHON, Michel COUDERT, Cédric NARDOUX.

Excusés : /

Absents : 3 conseillers - MM. Isabelle MARTIN, Hubert MONZAT, Isabelle DEVAUD.

Monsieur Laurent SERRE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1°)- Autorisation de mandatement avant le vote du budget Commune ;

2°)- Tarifs communaux 2020 ;

3°)- Tarifs de l'eau ;

4°)- D.M. n° 3 / budget Commune 2019 -achat terrains ;

5°)- Convention avec l'Instance de gérontologie ;

6°)- Convention avec le Club du 3è âge ;

7°)- Divers :

lettre de Mme DELORS Stéphanie pour une demande de MAM

subventions aux associations 2020

réouverture de la boulangerie

*Le point n° 6 – Convention avec le Club du 3è âge – est annulé,
et sera remis à l'ordre du jour lors du prochain conseil.*

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget principal 2020 de la Commune dans la limite de 50 000 euros pour le chapitre 21 et de 70 000 euros pour le chapitre 23.

Adopté à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'augmenter les tarifs**

anciens tarifs

nouveaux tarifs

Location salle polyvalente

personne de la commune	hiver (avec chauffage)	160,00 €	180,00 €
	été (sans chauffage)	130,00 €	145,00 €
personne hors commune	hiver (avec chauffage)	190,00 €	210,00 €

	été (sans chauffage)	160,00 €	180,00 €
vin d'honneur	hiver (avec chauffage)	110,00 €	120,00 €
	été (sans chauffage)	80,00 €	90,00 €
caution		160,00 €	180,00 €
<u>Concession cimetièrè</u>			
	prix au m ² c.c. durée 50 ans	45,00 €	60,00 €

TARIFS DE L'EAU à partir du 1^{er} janvier 2020 :

le tarif de l'eau au m ³ consommé	=	0,70 € H.T.
l'abonnement eau	=	50,00 € H.T.

- **de ne pas augmenter les autres tarifs.**

Adopté à l'unanimité.

D.M. N° 3 – COMMUNE

intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Installations générales, agencements	2135 op. 333 Q	12 000,00		
Terrains nus			2111 op. 360 U	12 000,00
Investissement dépenses		12 000,00		12 000,00
		SOLDE =		0,00

CONVENTION AVEC L'INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement les bureaux situés au 4 rue Antoine Deshors à partir du 1^{er} janvier 2020 pour l'Instance de coordination de l'Autonomie du Canton de TREIGNAC et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, (les frais d'électricité, d'eau et d'assainissement sont à la charge de l'Instance).

DIVERS :

Lettre de Mme DELORS Stéphanie pour une demande de création de MAM : la commune n'a pas de local libre à mettre à disposition pour le moment.

Subventions aux associations 2020 : le C.M. valide le principe de versement des subventions aux associations sous réserve de recevoir leur bilan annuel.

Réouverture de la boulangerie : elle est annoncée pour bientôt

Levée de séance : 22 h